



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars, le conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, convoqué le 13 mars, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BARON, maire ; Mmes et MM LACROIX, LEFEVER, JULIAT, LIVENAI, OCTRUE, Adjoint ; MMES et MM LHUILLIER, GIRARD, BORROD, TRIBOLET, DELANGE, TOMATIS, FREDERICKX, OZIL, MATHIEU, COMBE, RUYS, GUILLOT, REMLINGER, LOREAU.

POUVOIRS : Madame GRAIMPREY à Madame OCTRUE ; Monsieur BROUXEL à Monsieur LEFEVER Monsieur ROSENBERG à Monsieur LOREAU.

ABSENTS : MME GRAIMPREY ; MM BROUXEL, ROSENBERG.

SECRETAIRE : Madame Sandrine FREDERICKX

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 20 février 2017 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

I) AFFAIRES GENERALES

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Délivrance de concessions dans le cimetière :

| Date | Numéro | Concessionnaire | Durée | montant |
|------------|------------------|----------------------|--------|---------|
| 27/02/2017 | Concession A30 | GUALINO Marie-Louise | 30 ans | 280 € |
| 27/02/2017 | Concession C73 | JARRET Monique | 30 ans | 280 € |
| 28/02/2017 | Case columbarium | CORREAS Christian | 15 ans | 510 € |
| 02/03/2017 | Concession F06 | PLANTIER Georgette | 15 ans | 170 € |

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AH 37, 271 route de Monthieux pour 854 m²
- Parcelle AI 137, 5994 impasse de la Forge pour 703 m²
- Parcelle AH 129, AH 26, AH 22, 53 place du Vieux Marseille pour 284 m²

➤ **Jardins familiaux** : Monsieur JULIAT, 3^{ème} Adjoint, informe l'Assemblée de l'achèvement des travaux de création des jardins familiaux. Il indique que le règlement intérieur, qui a été joint à la note de synthèse, fixe les modalités d'attributions, les conditions financières et les droits et devoirs de chaque locataire. Il précise que la remise des clés aura lieu le 29 mars prochain. Monsieur RUYS fait part de ses craintes de voir le parking "squatté" par des camions. Monsieur JULIAT indique que des pierres seront posées afin d'en réduire l'accès.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur des jardins familiaux et fixe le tarif comme suit :

- location annuelle : 100 € dont 40 € pour l'eau
- caution : 250 €

II) FINANCES

➤ Comptes administratifs 2016

Monsieur Claude LEFEVER, maire-adjoint délégué aux finances, présente les comptes administratifs 2016 pour les budgets.

COMMUNE

Fonctionnement :

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice | 1 917 594.79 € |
| Recettes de l'exercice | 2 290 688.06 € |
| Résultat de l'exercice (excédent)..... | 373 093.27 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (excédent)..... | 955 857.24 € |
| Résultat de clôture (excédent) | 1 328 950.51 € |

Investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses de l'exercice | 1 278 145.39 € |
| Recettes de l'exercice | 1 370 009.64 € |
| Résultat de l'exercice (déficit) | 91 864.25 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (excédent)..... | 66 218.46 € |
| Résultat de clôture (excédent) | 158 082.71 € |

Restes à réaliser :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Dépenses d'investissement | 1 064 000.00 € |
| Recettes d'investissement | 613 013.00 € |

Résultat réel d'investissement (déficit)..... **292 904.29 €**

Le Conseil municipal, hors la présence du Maire, approuve, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (L. LOREAU, A. ROSENBERG) le compte administratif tel que présenté.

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :

| | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice | 100 870.24 € |
| Recettes de l'exercice | 371 639.00 € |
| Résultat de l'exercice (excédent)..... | 270 768.76 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (excédent)..... | 1 179 367.10 € |
| Résultat de clôture (excédent) | 1 450 135.86 € |

Investissement :

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses de l'exercice | 148 704.44 € |
| Recettes de l'exercice | 120 765.74 € |
| Résultat de l'exercice (excédent)..... | 27 938.70 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (excédent)..... | 145 693.19 € |
| Résultat de clôture (excédent) | 117 754.49 € |

Restes à réaliser :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Dépenses d'investissement | 0.00 € |
| Recettes d'investissement | 43 260.00 € |

Résultat réel d'investissement (excédent)..... **161 014.49 €**

Le Conseil municipal, hors la présence du Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté.

PRODUCTION ENERGIE

Fonctionnement :

| | |
|--|--------------------|
| Dépenses de l'exercice | 5 703.25 € |
| Recettes de l'exercice | 8 544.21 € |
| Résultat de l'exercice (excédent)..... | 2 840.96 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (excédent)..... | 20 703.44 € |
| Résultat de clôture (excédent) | 23 544.40 € |

Investissement :

| | |
|--|--------------------|
| Dépenses de l'exercice | 1 520.45 € |
| Recettes de l'exercice | 4 128.49 € |
| Résultat de l'exercice (excédent)..... | 2 608.04 € |
| Résultat de l'exercice antérieur (excédent)..... | 9 719.49 € |
| Résultat de clôture (excédent) | 12 327.53 € |

Le Conseil municipal, hors la présence du Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté.

➤ **Comptes de gestion 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les Comptes de Gestion des budgets "commune", "assainissement" et "production énergie" dressés pour l'exercice 2015, par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Affectation des résultats de clôture :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

↳ **Budget "Commune" :**

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 : 1 328 950.51 €
Section Investissement (1068) 292 904.29 €
Report au Budget Primitif 2017 1 036 046.22 €

↳ **Budget "Assainissement" :**

Report de l'excédent de fonctionnement au BP 2017 : 1 450 135.86 €

↳ **Budget "Production Energie" :**

Report de l'excédent de fonctionnement au BP 2017 : 23 544.40 €

➤ **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières**

Monsieur le Maire indique qu'en application des dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer chaque année sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune.

ACQUISITIONS : NEANT

CESSIONS : NEANT

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2016.

➤ **Budgets primitifs 2017**

Monsieur Claude LEFEVER, adjoint aux finances, expose le contenu des budgets annexes "assainissement" et "production énergie" de l'exercice 2017 en précisant les principales orientations.

Assainissement :

Monsieur LEFEVER indique que suite au schéma directeur d'assainissement ont été inscrits en section d'investissements, des montants qui permettront de lancer les premiers travaux à réaliser.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 684 135.86 € | 1 777 650.35 € |
| RECETTES | 1 684 135.86 € | 1 777 650.35 € |

Production énergie :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif PRODUCTION ENERGIE de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 30 064.85 € | 16 527.53 € |
| RECETTES | 30 064.85 € | 16 527.53 € |

Commune

↳ **Taux d'imposition des taxes locales directes**

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles 2017 et propose pour l'exercice 2017, compte tenu des hypothèses du budget primitif, de maintenir les taux d'imposition 2016 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.92 %

Taxe foncière propriété bâtie : 11.71 %

Taxe foncière propriété non bâtie : 43.34 %

Le produit attendu s'élève à 847 899 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition de 2016 pour l'année 2017.

Monsieur LEFEVER indique que la dernière hausse des taxes date de 2005. Madame REMLINGER propose une augmentation régulière des taxes plutôt qu'une hausse importante, suivre par exemple l'augmentation du coût de la vie.

Pour Monsieur LOREAU, une augmentation régulière des taxes se décide en début de mandat.

Monsieur LEFEVER répond que ce sujet a été débattu en commission finances et que la commission a décidé de ne pas augmenter en 2017.

↳ Budget 2017

Monsieur le Maire précise que l'article L 2313-1 du Code général des Collectivités territoriales stipule qu'"une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux". Il présente le document et laisse ensuite la parole à Monsieur LEFEVER pour détailler le budget principal 2017.

Madame OCTRUE détaille la liste des subventions et précise que certaines associations n'ont toujours pas, à ce jour, déposé de dossier et ne se voient donc pas attribuer de subventions pour le moment.

Monsieur OZIL souhaite savoir si de nouveaux critères d'attribution ont été définis. Madame OCTRUE répond que la commission y travaille mais qu'il n'est pas simple de trouver des critères objectifs. A l'heure actuelle, tout association confondue, 50 % des adhérents proviennent de communes extérieures et pour les enfants 70 %.

Madame OCTRUE précise que pour 2017, les subventions ont été accordées en fonction des demandes.

Monsieur LEFEVER détaille les opérations d'investissement inscrites au BP 2017. Il indique que Route de Tramoyes, la somme a été revue à la baisse car le Département ne donne pas son accord pour une 3^{ème} voie mais préconise l'installation de feux tricolores. Monsieur OZIL indique que la sécurité du carrefour doit être améliorée, les bus scolaires ne pouvant pas passer sans empiéter sur la voie d'en face.

Monsieur LOREAU signale que l'agrandissement des trottoirs permettrait d'améliorer la sécurité des piétons et Madame REMLINGER que le passage piéton est dangereux.

Monsieur le Maire indique ce dossier sera revu en commission voirie.

Le Conseil municipal, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (L. LOREAU, A. ROSENBERG) adopte le budget primitif COMMUNE de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 3 315 646.22 € | 3 460 900.22 € |
| RECETTES | 3 315 646.22 € | 3 460 900.22 € |

III) INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire rappelle les dates des élections présidentielles : 23 avril et 7 mai et des élections législatives : 11 et 18 juin 2017.

➤ Monsieur LEFEVER donne lecture d'un mail qu'il a reçu de l'UCAI remerciant la commune pour la couverture du bulletin municipal, ayant mis en valeur le commerce local.

Madame REMLINGER demande si la commune a d'ores et déjà connaissance de l'installation de commerces au rond-point de la gendarmerie. Monsieur le Maire répond que la commission urbanisme va traiter une autorisation de travaux relative aux ERP pour l'installation d'une boulangerie/point chaud

➤ Monsieur le Maire donne lecture du mail de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale remerciant la commune pour les travaux réalisés à l'école maternelle.

➤ Monsieur LIVENAIS indique que dans le cadre des travaux du centre bourg, la place Victor Hugo sera fermée à compter du 27 mars.

➤ Madame REMLINGER indique que la résidence seniors étant équipée d'un piano, l'école de musique va y organiser deux auditions.

➤ Monsieur LOREAU demande si un bal populaire sera organisé pour le 14 juillet. Monsieur le Maire répond que les pompiers n'organisant rien cette année, la commune se chargera du feu d'artifice. Madame OCTRUE précise que deux associations ont été contactées pour tenir une buvette : la musique et le foot. Madame REMLINGER regrette qu'il n'y ait plus de bal populaire pour le 14 juillet.

- Monsieur LHUILLIER fait part de son contentement de l'enlèvement de la voiture "tampon" au parking du cimetière.
- Monsieur OZIL indique que le 15 avril, CORCY Danses organise un stage avec un danseur de "Danse avec les stars".
- Madame TRIBOLET signale que la commission "information" se réunira le 5 avril à 19 h 30 la préparation d'un Flash Info et de l'agenda.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

La Secrétaire de Séance,
Sandrine FREDERICKX

Le Maire,
Jean-Pierre BARON

Saint André de Corcy